

## MAIRIE DE PAUNAT

### Compte - rendu du Conseil Municipal du 25 Septembre 2020

Présents : Mr MARC Mme MODOLO Mr PEYROT Mr BOURDIER Mr DELMARES Mr GAVOUYERE Mme GENSOU Mr GARRIGUE Mme LETELLIER Mr VOS

Excusée : Mme VAILLANT

19 h 15 ouverture de séance

1.

La séance débute par la signature des Procès Verbaux des Conseils Municipaux des 2 juillet et 10 juillet

#### **2. Vente terrains autour de la ruine (parcelles n°520-521)**

Le comité de la Safer a examiné les différentes candidatures et rendra sa décision la semaine prochaine (semaine 40).

#### **3. Grand Périgueux**

J.Auzou a été réélu président de la Communauté de communes du Grand Périgueux pour 6 ans. La majorité des élus se revendiquent sans étiquette pour une grande majorité.

Le 24 septembre 2020, un groupe de travail composé d'élus s'est réuni afin de définir un projet de territoire.

Mr Marc procède à un rappel des compétences du Grand Périgueux.

Compétences gérées par le Grand Périgueux :

- Compétences obligatoires :
- en matière de développement économique
- en matière d'aménagement de l'espace communautaire
- en matière d'équilibre social de l'habitat
- en matière de politique de la ville
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- en matière d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- eau

- assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8
- gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1

- Compétences facultatives :

- création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

- Autres compétences :

- Réhabilitation, entretien et aménagement des rivières et cours d'eau situés sur le périmètre de l'agglomération
- création et entretien des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de randonnée
- Développement de réseaux de communication Très Haut Débit sur le territoire de l'agglomération (article L1425-1 du CGCT)
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Soutien à la politique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle par la gestion et le financement des structures locales et des dispositifs de soutien à l'emploi : Maison de l'emploi, Espace Economie Emploi, Mission locale et PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)
- Construction, aménagement entretien et gestion des équipements de loisirs et de tourisme suivants : étang de Neufond, musée de la truffe de Sorges, village de vacances de Sorges, le « maquis de Durestal »
- soutien au développement de l'agriculture durable, à l'approvisionnement de la restauration collective et l'aide à la promotion, à la transformation ou à la commercialisation de produits locaux
- création et gestion d'un parc des cultures urbaines à Coulounieix-Chamiers
- contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours
- installation, maintenance et entretien des abris voyageurs pour les services de transport relevant de sa compétence
- aide au développement sportif et culturel

Il a été procédé à la mise à jour des élus et de leur(s) domaine(s) de compétences sur le site du Grand Périgueux.

#### **4. Budget participatif**

Très peu de propositions de Paunatois sont parvenues à la mairie.

La Commune de Paunat va, quant à elle, constituer un dossier pour réhabiliter la salle J.Vignal en local pour les associations.

Dans le cadre de la constitution de ce dossier un chiffrage des travaux a été demandé (mise en conformité de l'électricité, pose d'une cloison, isolation, remise en fonction du chauffage, achat de tables et chaises pour la salle de réunion).

#### **5. « Cabine téléphonique-boîte à lire »**

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite transformer l'ancienne cabine téléphonique en bibliothèque – dépôt de livres.

Une proposition de réhabilitation est présentée (pose d'une porte vitrée, étagères en bois, peinture en harmonie avec les volets de la mairie...). Les travaux seront effectués par Thierry Mériller dans le cadre de son service (matériel de récupération).

#### **6. Voirie**

Mr Peyrot nous expose le compte-rendu du groupe de travail voirie, qui s'est réuni début septembre en présence de Mr Revidat de l'ATD pour déterminer des priorités de travaux .

Une carte des travaux à effectuer a été établie et différentes propositions listées.

Cette année, des travaux sur le renforcement des structures seront privilégiés. Des interventions sur le revêtement de surface interviendront les années suivantes.

Le conseil municipal se prononce en faveur d' un accompagnement technique (ATD) dans le cadre de la réfection des routes.

#### **7. Ordures ménagères**

Mr Gavouyère nous présente le compte-rendu de la réunion du 17 septembre en présence de Mr Quinque (Grand périgueux) concernant l'installation des bornes de collectes des déchets.

Des bornes semi-enterrées vont prochainement être installées sur les sites de Malivert et de Pragne pour un montant total de 13 000 euros à la charge de la Commune . Toutes les communes du Grand Périgueux doivent posséder les mêmes équipements.

Une borne équivaut à 7 conteneurs actuels.

Site de Malivert : 3 bornes sacs jaunes, 2 bornes sacs noirs (badge), 2 bornes verre

Site de Pragne : 3 bornes sacs jaunes, 2 bornes sacs noirs (badge), 1 borne verre

Echéancier :

- octobre 2020: travaux de terrassement et de pose des bornes, d'une durée d'environ 15 jours
- janvier à avril 2021: distribution de questionnaires par courrier, permettant de déterminer le profil et les droits de chaque foyer. Un technicien du Grand Périgueux sera en mesure d'assurer quelques permanences à la mairie afin d'assister les administrés dans leurs démarches
- mars 2021: installation puis activation des badges sur les bacs de collecte des sacs noirs, de façon à condamner l'accès aux utilisateurs extérieurs à la commune
- janvier 2022: instauration de la nouvelle tarification incitative en lieu et place de la TEOM actuellement en vigueur et indexée sur le foncier

Exemples de montants de la redevance :

Foyer 1-2 p : environ 150 euros

Foyer 3-4 p : environ 200 euros

Foyer 5 p : environ 270 euros

#### **8. Site internet**

Mme Modolo nous fait part des compte-rendus des précédentes réunions au cours desquelles les rôles de chacun ont été définis : Stéphanie Modolo, Catherine Vaillant et Patricia Letellier se consacrent à l'aspect rédactionnel des différentes rubriques ; Christophe Bourdier à l'aspect technique. Les différents sujets à traiter ont été répartis entre les différents membres du groupe.

Stéphanie Modolo : Ecole, salle des fêtes, annuaire des entreprises

Patricia Letellier : chemins et randos, déchets, CIAS

Catherine Vaillant : démarches en mairie, associations, Conseil municipal et personnel, gîtes

Christophe Bourdier : Communauté de communes

Etienne Gavouyère : Histoire de Paunat

#### **9. Abbatiale**

La restauration de l'abbatiale se poursuit. Depuis son classement au titre des monuments historiques, les travaux avaient porté sur l'extérieur de l'édifice.

Il s'agit maintenant d'aborder la restauration intérieure. Une étude a été effectuée par un cabinet d'architecte. L'avis de la DRAC a été donné en novembre 2019 et en juin 2020, le dossier nous a été transmis. Il préconise des directives de restauration qui s'imposent à nous pour obtenir les autorisations de travaux.

3 tranches de travaux sont préconisées par l'architecte pour un coût total de 800 000 euros. Les travaux débuteraient en 2022.

#### **10. Régie d'avances**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la régie d'avances mise en place en 1999 n'est plus utilisée depuis plusieurs années, il conviendrait donc de la clôturer;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de clôturer la régie d'avances de la commune de Paunat.
- MANDATE le Maire pour donner suite à cette décision.

#### **11. Subventions associations**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'attribuer les subventions versées aux associations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'attribuer à :

Anciens Combattants de Ste-Alvère	75,00€
Amis de Paunat	750,00€
Football-Club Limeuil	50,00€
Musique en Sol	500,00€
Don du Sang	50,00€
Amicale du RPI des 2 rivières	50,00€
Vélo Club Saint Cyprien	50,00€
Twirling Batons	50,00€
Tennis Club Le Bugue	50,00€
ADEPAEAH	50,00€
Périgord Etern'ailes	50,00€
Comité des fêtes de Paunat	500,00€
Centre de création les jonc'alles	50,00€

#### **12. Convention ATD**

Le Maire présente la convention établie par l'ATD afin de lui confier la mission d'assistance technique à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie, mission rémunérée à 1100 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la présente convention
- DONNE POUVOIR au Maire pour la signer

### 13. Questions diverses

. Mr Marc nous fait part d'un état des lieux de la commune effectué avec un représentant du SDIS concernant les défenses incendies présentes sur la Commune. Un rapport sera envoyé en mairie.

Le conseil municipal se prononcera après réception de ce rapport sur d'éventuelles modifications et/ou améliorations à apporter.

. Un rapide point sur la destruction de l'ambrosie présente sur la zone de Fontestévenie est rapporté. L'équipe municipale sera vigilante quant à la surveillance de la prolifération sur la commune de cette plante invasive et hautement allergisante.